

RESTAURANT DU PARLEMENT

COMITÉ MIXTE—REPRÉSENTANTS DU SÉNAT

L'honorable M. Aseltine, avec l'assentiment du Sénat, propose:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes par un des greffiers présents au bureau, l'informant que Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Beaubien, Fergusson, Hodges, McLean, Reid et White ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans la régie du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat et de représenter le Sénat au sein du comité mixte des deux Chambres à l'égard dudit restaurant.

L'honorable Gordon B. Isnor: Honorables sénateurs, avant que la motion soit adoptée, puis-je demander au leader du gouvernement si ce comité s'est déjà réuni et, dans le cas de l'affirmative, s'il a apporté des changements aux heures d'ouverture et de fermeture du restaurant. Je veux surtout parler de la fermeture du restaurant pendant toute la journée du samedi.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, je voudrais moi aussi disposer de ce renseignement. Tout semble indiquer qu'on a pris des mesures rétrogrades en ce qui concerne les heures d'ouverture du restaurant. Les honorables sénateurs qui ne restent pas à Ottawa pendant les fins de semaines, comme certains de nous y sont contraints, ne se rendent peut-être pas compte de la déception qu'on éprouve quand, après avoir travaillé ferme le samedi matin on trouve le restaurant fermé. A mon avis, les sénateurs et les députés qui passent les fins de semaine à Ottawa ont droit d'emprunter les services du restaurant et j'espère que le comité étudiera la question.

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, je vais demander au représentant d' Hastings-Frontenac (l'honorable M. White) qui est membre de ce comité de répondre à cette question.

L'honorable George S. White: Honorables sénateurs, cette question a été étudiée avec soin à une réunion du comité du restaurant. Je ne saurais dire au pied levé combien de sénateurs assistaient à cette réunion mais le nombre en était assez important. La question a été discutée à fond et le comité disposait d'un rapport sur les trois à cinq dernières années donnant le nombre de clients du restaurant pour le petit déjeuner et le déjeuner. Le nombre moyen de clients pour le petit déjeuner le samedi ne dépassait pas huit et, dans l'ensemble, le nombre de clients pour le déjeuner variait entre 20 et 25 ou 28. Souvent, le nombre de clients au déjeuner ou au petit déjeuner était inférieur à celui du personnel nécessaire pour les servir. Après avoir étudié la question à fond, une motion en

faveur de la fermeture du restaurant le samedi a été présentée et adoptée.

L'honorable M. Haig: Il n'ouvrira pas ses portes le samedi?

L'honorable M. White: Non.

L'honorable M. Beaubien: Quand la motion a-t-elle été adoptée?

L'honorable M. White: Le compte rendu signalera si mon honorable ami de Provencher (l'honorable M. Beaubien) assistait à cette séance.

L'honorable M. Macdonald: Sauf erreur, les sénateurs qui font partie de ce comité ont été nommés aujourd'hui même.

L'honorable M. White: La décision n'a pas été prise au cours de la présente session. La réunion a eu lieu au cours de la dernière session et la motion a été présentée à ce moment-là. Il sera très facile de se procurer le compte rendu et de voir qui assistait à cette réunion.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, cette restriction des heures d'ouvertures vise les sénateurs qui ne viennent pas d'Ontario et du Québec. La plupart des sénateurs de ces deux provinces rentrent chez eux le samedi et le dimanche.

L'honorable M. Brunt: Elle en incommoderait quelques-uns de l'Ontario qui restent à Ottawa.

L'honorable M. Haig: La plupart des sénateurs de l'Ontario et du Québec rentrent à la maison les samedis et dimanches, mais les sénateurs des autres parties du Canada doivent rester à Ottawa. Ceux d'entre nous qui viennent travailler à l'édifice du Parlement le samedi, auraient à retourner chez eux pour déjeuner, puis à revenir.

Je suis sénateur depuis nombre d'années et j'ai déjà fait partie de ce comité, mais las d'y siéger je m'en suis retiré. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il n'est que juste que ceux qui vivent dans ces provinces éloignées aient leur mot à dire au sujet des décisions intéressant le restaurant. J'ai manqué l'ouverture de la présente session, mais aucun comité n'a été autorisé par le Sénat jusqu'à ce jour. Le comité du restaurant n'avait donc pas le pouvoir d'agir à cette session. Il pouvait agir officieusement, mais alors ses décisions ne seraient aucunement obligatoires. Avant de décider que la salle à dîner ferme le samedi, le comité aurait dû consulter les honorables sénateurs qui viennent des provinces Maritimes et de l'Ouest et qui, de ce fait, doivent rester à Ottawa en fin de semaine. Si l'on nous assurait un service de transport par avion chaque fois que nous désirons rentrer chez nous, j'en serais fort